

Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté - Opération de construction de 42 logements collectifs PLUS rue Roger Martin du Gard à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, de deux emprunts de 454 666 € et 2 016 544 € contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Complément à la délibération du 8 novembre 2001

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 8 novembre dernier, la Ville de Besançon accordait sa garantie à la SAFC pour deux emprunts de 454 666 € et 2 016 544 € que cet organisme envisageait de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer l'opération de construction de 42 logements collectifs PLUS, rue Roger Martin du Gard à Besançon.

A la demande de l'organisme prêteur, il convient de compléter comme suit les caractéristiques de ces deux prêts :

1 - Prêt PLUS CD Foncier

- Montant : 454 666 €
- Préfinancement : 18 mois
- **Taux du préfinancement : 3 %**
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans
- **Périodicité des remboursements : annuelle**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 3 %
- Progressivité des annuités : 0 %
- **Différé d'amortissement : 0 an**
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

2 - Prêt PLUS CD

- Montant du prêt : 2 016 544 €
- Préfinancement : 18 mois
- **Taux du préfinancement : 3 %**
- Durée de la période d'amortissement : 35 ans
- **Périodicité des remboursements : annuelle**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 3 %
- Progressivité des annuités : 0 %
- **Différé d'amortissement : 0 an**
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

M. BAUD, Administrateur à la SAFC, ne prend pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 31 janvier 2002.

17 janvier 2002